

LE MONDE DES ÉTUDIANTS : ENTRE PRÉCARITÉ ET SOUFFRANCE

Anne-Françoise Dequiré

De Boeck Supérieur | « *Pensée plurielle* »

2007/1 n° 14 | pages 95 à 110

ISSN 1376-0963

ISBN 9782804154431

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-1-page-95.htm>

Pour citer cet article :

Anne-Françoise Dequiré, « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance »,
Pensée plurielle 2007/1 (n° 14), p. 95-110.
DOI 10.3917/pp.014.0095

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance

ANNE-FRANÇOISE DEQUIRÉ¹

Résumé : En France, les conditions de vie des étudiants divergent. Alors que certains d'entre eux jugent leurs conditions de vie acceptables, d'autres vivent des situations de précarité voire d'extrême pauvreté. L'objet de cet article est de comprendre les difficultés d'ordre social et économique rencontrées par les étudiants.

Mots clés : étudiants, précarité, pauvreté, conditions de vie, prostitution.

Introduction

La France compte entre 3,7 et 7 millions de pauvres. Depuis quelques années, la pauvreté touche de nouvelles catégories sociales. Le phénomène des « travailleurs pauvres » tend à s'amplifier et renforce la peur de la précarité. Cette catégorie a pris de l'ampleur à partir de la fin des années 1990, touchant principalement les familles monoparentales et les jeunes. À côté des travailleurs pauvres, autrement appelés *Working Poor*, une autre catégorie d'individus, les *étudiants*, connaissent également des conditions de vie de plus en plus difficiles. La France recense 2 275 000 étudiants².

Les étudiants dits « pauvres » sont difficilement quantifiables bien que les estimations oscillent entre 45 000 et 100 000³. Selon le Secours Populaire Français, 107 000 étudiants seraient dans une situation de précarité et 45 000⁴ dans une situation d'extrême pauvreté.

¹ Anne-Françoise DEQUIRÉ, docteur en sciences de l'éducation, travaille à l'Institut social Lille Vauban / Université catholique de Lille et à l'Université de Valenciennes. Elle est membre du laboratoire PROFEOR EA 2261 (Université Charles de Gaulle de Lille 3).

² www.education.gouv.fr.

³ J.-F. Dauriac (2000), *Rapport à C. Allègre sur l'aide sociale aux étudiants*, février.

⁴ Observatoire de la vie étudiante.

Cet article nous amène à poser plusieurs questions :

- Qui sont les étudiants en France ?
- Quelles sont leurs conditions de vie ?
- Quelles difficultés rencontrent-ils ?
- Qui sont les étudiants pauvres ?
- Comment vivent-ils ?

L'objet de cet article est de montrer le « côté » obscur des études en France, notamment la problématique des étudiants pauvres parallèlement à l'entrée en vigueur de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école⁵ prônant l'égalité des chances.

1. De la précarité à la pauvreté

Avant de déterminer qui sont ces étudiants pauvres, il convient de définir ce que recourent les notions de précarité et de pauvreté.

1.1. La précarité

Même si les conditions de vie des étudiants paraissent dans la majorité des cas acceptables, beaucoup d'étudiants se trouvent dans des situations de précarité. La précarité peut être définie comme « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible⁶. »

Selon A. Pitrou⁷, « la première caractéristique du précaire est en effet qu'il ne possède aucune maîtrise sur l'avenir. Non seulement il n'a aucune prise sur les événements dont il dépend de façon vitale (emploi, conditions de travail, revenus, coût de la vie) mais, en outre, il ne dispose pas de moyens efficaces pour parer individuellement ou collectivement aux difficultés qui surgissent. Il n'a pas de réserves financières, de faveur. Il est donc menacé perpétuellement de voir son statut se dégrader, ses conditions de vie devenir plus pénibles, et même sa vie elle-même se décomposer par la maladie, l'accident ou le vieillissement prématuré. »

⁵ Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, JO 96 du dimanche 24 avril 2005.

⁶ J. Wresinski (1987), *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Paris, Journal Officiel, p. 14.

⁷ A. Pitrou (1980), « Qui est pauvre ? », *Économie et humanisme*, juillet-août, p. 12.

1.2. La pauvreté

La pauvreté est une notion qui a été définie différemment selon les pays et les époques⁸. Les définitions distinguent généralement le concept de pauvreté absolue de celui de pauvreté relative. Ce qui fait dire à C.D. Echaudemaison⁹ que la pauvreté « caractérise la situation d'individus, de groupes, démunis de ressources jugées essentielles et se trouvant dans une grande précarité. De nombreuses tentatives ont été faites pour définir un minimum vital fondé sur la satisfaction des besoins physiologiques. Cependant, il est difficile de définir la pauvreté dans l'absolu ; c'est une notion généralement considérée comme relative et qu'on rapporte à une norme standard variable selon les époques et les sociétés : être pauvre ne signifie pas la même chose aux États-Unis et en Inde ; en France, au XIX^e et au XX^e siècle. »

Si la commission de l'Union européenne, considère « les pauvres comme les individus ou les familles dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel ils vivent », l'Observatoire économique de Paris¹⁰, part du principe « qu' on ne peut approcher la pauvreté qu'en utilisant divers indicateurs. Les indicateurs de type monétaire (salaires, revenus) pris isolément sont vivement contestés, mais, croisés avec d'autres indicateurs (logement, emploi, santé...) ils donnent une idée précise des caractéristiques des familles touchées par un cumul de facteurs de pauvreté. »

Quant à l'INSEE, un individu est pauvre « lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ». Le seuil de pauvreté peut être défini en termes absolus, c'est-à-dire par un certain montant de ressources, ou en termes relatifs par référence aux conditions d'existence jugées indispensables. En France, un individu est officiellement considéré comme « pauvre » quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 645 euros. Le seuil de pauvreté étant défini comme la moitié du revenu médian. Pour tenir compte de la composition des ménages, on élève ce seuil en fonction du nombre de personnes du foyer (adultes et enfants, l'âge de ces derniers, etc., entrant également en compte).

Principales caractéristiques de la pauvreté : le cumul des handicaps

Au-delà d'une approche en termes de revenus et de seuil, la pauvreté peut être constatée dans quatre domaines¹¹ :

- la santé : de nombreuses inégalités se creusent en matière de santé. Elles se manifestent par une espérance de vie moins importante, une sous-consommation médicale fortement liée au revenu, des accidents du travail et des maladies professionnelles ;

⁸ S. Milano (1988), *La pauvreté absolue*, Paris, Hachette, p. 18.

⁹ C.D. Echaudemaison (1989), *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, Paris, Nathan, p. 218.

¹⁰ Bloc-notes de l'Observatoire économique de Paris, INSEE, Paris, Journal Officiel, 1987.

¹¹ Pauvreté et paupérisation : la situation de la France, *Recherche sociale*, n° 8, 82 et 83, avril-juin et juillet-septembre 1982, et J. Wresinski, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Rapport au conseil économique et social, 1987.

- le logement : la pauvreté correspond généralement à un degré d'insalubrité accentué, un relatif surpeuplement et un manque de confort. Parfois, les individus en sont dépourvus ;
- l'éducation et la formation : la pauvreté se caractérise par une préscolarisation plus faible et plus tardive, une sortie précoce du système éducatif. La crise économique a rendu l'insertion sur le marché du travail plus difficile, notamment pour les individus qui n'ont pas de diplôme, ni de qualification professionnelle. Certains plus âgés ne se sont pas adaptés aux évolutions technologiques et ne peuvent trouver un emploi ;
- l'emploi et le chômage : s'il est tout à fait possible de distinguer chômage et pauvreté, nous savons que la pauvreté est associée au chômage si celui-ci est de longue durée mais également aux emplois précaires de plus en plus nombreux. Une partie des chômeurs n'est pas indemnisée parce qu'elle n'a pas acquis de droits. On dénombre de nombreuses femmes, les jeunes de moins de 25 ans, etc.

Le développement des contrats à durée déterminée et le travail intérimaire ont aggravé certaines situations précaires. Les inégalités à l'égard de l'emploi se sont donc accentuées.

2. Les étudiants

Étudiants : de qui parle-t-on ?

Le terme « étudiant » est dérivé du latin *studere* signifiant « s'appliquer à apprendre quelque chose ». On le réserve généralement aux personnes intégrées dans un cursus scolaire. Dans de nombreux pays, notamment francophones, ce terme est traditionnellement réservé aux personnes engagées dans un cursus d'enseignement supérieur. Les nombreuses recherches effectuées sur les étudiants opèrent une distinction dans le monde de l'enseignement entre l'élève qui fréquente l'enseignement primaire ou secondaire, et l'étudiant qui fréquente un établissement d'enseignement supérieur. Selon F. Dubet¹², « quand se croisent la diversité du monde étudiant et la diversité de l'offre universitaire, il se forme un univers d'autant plus complexe que l'un et l'autre de ces ensembles ne se recouvrent pas nécessairement pour former des types d'étudiants nettement identifiables ». En effet, pour F. Dubet, il est très difficile de donner une définition de l'étudiant puisqu'aucun type idéal nouveau n'est venu bousculer l'héritier. Ce qui fait dire à O. Galland¹³ « qu'en dehors de sa définition strictement scolaire, la condition étudiante est d'abord une manière de prolonger la jeunesse. Mais c'est bien, malgré tout, la poursuite d'études en commun qui donne son unité à ce groupe, même si celui-ci se fragmente en fonction des disciplines. »

¹²F. Dubet (1994), « Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse », *Revue française de sociologie*, 35, p. 144.

¹³O. Galland (1996), *Le monde des étudiants*, Paris, PUF, p. 202.

Le statut d'étudiant

En 1946, en France, des organisations étudiantes ont établi la charte de Grenoble créée par l'UNEF¹⁴ et fixant un statut d'étudiant avec des droits et des devoirs. Comme s'accordent à dire plusieurs auteurs, le statut d'étudiant ne serait que temporaire. C'est le cas d'A. Coulon¹⁵, pour qui « le statut d'étudiant n'est qu'un statut provisoire qui à la différence d'un métier ne dure que quelques années. L'entrée dans la vie universitaire est comme un passage. Il faut passer du statut d'élève au statut d'étudiant. » Pour P. Bourdieu et J.-C. Passeron¹⁶, les étudiants ne peuvent être comparés à un groupe social professionnel : « les étudiants peuvent avoir en commun des pratiques, sans que l'on puisse en conclure qu'ils ont une expérience identique mais surtout collective ». Et R. Boyer¹⁷ d'ajouter que « l'entrée dans la vie étudiante procède certes d'une rencontre avec une nouvelle culture, la culture universitaire, mais aussi d'une rencontre avec un nouveau statut social, un nouvel environnement relationnel, un nouveau mode de vie qui, ensemble, contribuent à bousculer et redéfinir l'identité sociale et personnelle de l'étudiant ».

L'accès à l'enseignement supérieur

Le monde des étudiants a connu des changements successifs. Depuis 1950, les effectifs des universités ont été multipliés par 6. L'université élitaine a progressivement été remplacée par une université de masse avec des publics beaucoup plus diversifiés. Dans les années 1950, les enfants des classes aisées fréquentaient l'université. Ces *héritiers* (Bourdieu et Passeron, 1964) formaient un milieu fermé, homogène, concentré géographiquement sur Paris. Bourdieu et Passeron (1964) expliquaient les inégalités par des mécanismes de type culturel et non par des raisons économiques. Ainsi, les étudiants issus des classes aisées bénéficiaient de privilèges sociaux favorisant leur réussite. Un capital culturel et un ensemble de dispositions à l'égard de l'école et de la culture transmis par la famille leur permettaient de réussir à l'université ; ceux issus des classes populaires, privés de ce capital, étaient éliminés rapidement de la course universitaire. D'ailleurs, les enfants d'ouvriers avaient 28 fois moins de chance d'aller à l'université que les enfants de cadres¹⁸.

Si en 1980, l'université s'inscrivait dans le paradigme de *la reproduction*¹⁹ avec des clivages encore très marqués – « l'homogénéité par les filières prime, et de loin, les hétérogénéités liées à l'origine de classe » (Bourdieu et Passeron, 1964, p. 107) –, c'est à partir des années 1990 que les chercheurs observent un gonflement des effectifs, notamment dans les filières spécialisées

¹⁴ Union Nationale des Étudiants Français.

¹⁵ A. Coulon (2005), *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Paris, Economica-Anthropos, p. 17.

¹⁶ P. Bourdieu et J.-C. Passeron (1964), *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, p. 24-25.

¹⁷ A. Frickey (2000), « La socialisation des étudiants débutants », Paris, Ministère de l'Éducation nationale, Direction de la Programmation et du Développement, *Les dossiers*, n° 115, p. 58.

¹⁸ O. Galland et M. Oberti (1996), *Les étudiants*, Paris, La Découverte, coll. Repères, n° 195, juin.

¹⁹ P. Bourdieu et J.-C. Passeron (1970), *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.

(IUT²⁰, STS²¹, IUFM²²) proposant un meilleur encadrement et préparant davantage les étudiants à l'insertion sur le marché du travail. Les inégalités sociales marquent encore l'accès à l'enseignement supérieur et surtout la hiérarchie socialement différenciée de ses filières²³.

Le développement de nouveaux pôles universitaires sur le territoire français va progressivement permettre aux universités d'accueillir un public plus différencié en termes de catégories sociales, de sexe. Comme le précise O. Galland (1993, p. 203), « les étudiants ne sont plus des héritiers mais plutôt des jeunes des classes moyennes (soit par origine soit par aspiration) qui partagent les valeurs de ce milieu ». Dans la foulée, de nombreux étudiants étrangers viennent grossir ces effectifs.

La sélection

Les conditions d'accès à l'enseignement supérieur diffèrent selon les états. La majorité des systèmes exigent un diplôme préalable : baccalauréat en France, « A-level » en Angleterre ou encore « Abitur » en Allemagne. Mais la sélection à l'entrée des établissements varie beaucoup. En France, l'université est accessible aux titulaires du baccalauréat²⁴ ou du DAEU²⁵. L'accès est aussi ouvert en Belgique et au Québec, contrairement au Royaume-Uni et aux États-Unis où la sélection est importante.

Dans les établissements types IUT, STS, IUFM, la sélection est plus importante comme celle à l'entrée des *grandes écoles*. Selon A. Coulon (*op. cit.*), la répartition des étudiants français s'effectue comme suit : les deux tiers d'entre eux sont accueillis dans les filières non sélectives à l'université, l'autre tiers poursuit ses études dans les filières sélectives (classes préparatoires, IUT, grandes écoles).

Le coût de l'accès aux études supérieures constitue également une sélection, provoquant d'ailleurs, à la rentrée universitaire 2006 la colère de nombreux étudiants qui ont vu augmenter les frais d'inscription. Hier comme aujourd'hui, de nombreuses familles sont contraintes d'épargner de nombreuses années pour permettre à leurs enfants l'accès à l'enseignement supérieur. C'est grâce aux bourses publiques ou privées, généralement attribuées sur critères de mérite, et aux prêts étudiants que les classes défavorisées voire moyennes donnent la possibilité à leurs enfants de poursuivre des formations supérieures longues.

3. Les conditions de vie des étudiants

La situation financière des étudiants

Les recherches menées sur les conditions financières des étudiants réalisées par l'Observatoire national de la vie étudiante ainsi que celles élaborées

²⁰ Institut universitaire de technologie.

²¹ Section de techniciens supérieurs.

²² Institut universitaire de formation des maîtres.

²³ M.-B. Duru et A. Mingat (1988), « Les disparités des carrières individuelles à l'université : une dialectique de la sélection à l'autosélection », *L'Année sociologique*, n° 38, p. 309-340.

²⁴ À l'exception de certaines filières médicales, et de l'Université de Paris-Dauphine qui a reçu une autorisation spéciale par décret.

²⁵ Diplôme d'accès aux études universitaires.

par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle²⁶ ont permis de montrer la grande variabilité des conditions de vie des étudiants, où l'âge, l'environnement social et économique de la famille apparaissent comme les facteurs les plus discriminants. Comme le confirme O. Galland²⁷, « rares sont les étudiants qui échappent à la précarité du travail et du logement. Mais ils ne la vivent pas de la même façon. » Ainsi le fait ou non d'habiter chez les parents est un critère de toute importance. En effet, la décohabitation engendre des frais importants (loyer, nourriture, factures diverses, frais de transport) exerçant une contrainte financière plus forte sur les familles aux revenus plus modestes. En effet, les étudiants et leurs familles doivent faire face au manque de logements universitaires et doivent se tourner vers d'autres formes de logement beaucoup plus onéreuses. C'est d'ailleurs dans ce domaine que les inégalités sociales se font ressentir.

Pour O. Galland (2006), « le logement est un problème spécifique pour les étudiants en France : il n'y en a pas assez, les loyers ont cru en même temps que les questions de solvabilité. Là encore, l'inégalité se joue entre ceux que les parents peuvent aider et les autres. »

Les étudiants issus des milieux sociaux défavorisés se trouvent dans des situations plus fragiles que les autres, bien que certains perçoivent une aide publique permettant un rééquilibrage des ressources monétaires. En effet, le financement des études repose sur les ressources émanant de l'aide publique (bourse, aides sociales, allocation d'étude), aide familiale directe²⁸ (espèces) ou indirecte²⁹ (nourriture, prêt de voiture) et des revenus issus d'un travail rémunéré.

En France, les ressources monétaires mensuelles directes sur lesquelles les étudiants peuvent compter s'élèvent à 582 euros. La part des ressources issues de l'activité rémunérée représente 42 %, celle provenant de l'aide publique est de 24 %. 29 % des étudiants reçoivent une bourse sur critères sociaux. Lorsque les deux parents travaillent ou que leurs ressources se situent juste au-dessus du barème, les chances d'obtenir une bourse sont moins importantes que s'ils n'exercent aucune activité professionnelle, comme nous l'a relaté un jeune rencontré à Lille : « Cette année, je ne peux pas percevoir une bourse, mes parents sont au-dessus du plafond, alors c'est la galère, je vais devoir tout payer, et je vais avoir du mal à m'en sortir³⁰. »

²⁶ D. Castelain et N. Jacob (2005), *Les conditions financières des étudiants de Lille I*, Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle, Lille, juillet.

²⁷ Interview O. Galland, *Ouest-France*, 8 décembre 2006.

²⁸ Selon l'enquête CVE, OFIVE, Lille 3, l'aide familiale directe désigne une somme dont l'étudiant dispose librement ou au contraire de l'argent distribué par la famille pour payer certaines dépenses précises.

²⁹ L'aide familiale indirecte désigne les aides en « nature » ou les dépenses directement réglées par la famille (frais d'inscription, livres et fournitures, frais de transport en commun, frais de soin de santé, sorties et loisirs, etc.).

³⁰ Ces extraits d'entretiens sont issus d'une recherche menée à propos des jeunes en errance dans le Nord-Pas-de-Calais. Voir E. Jovelin et A.-F. Dequiré, *Trajectoires des jeunes sans domicile fixe dans le Nord-Pas-de-Calais*, initiatives et évaluation des dispositifs d'accompagnement, Lille, La Voix du Nord, 2006.

En 2003, 27,6 % des étudiants ne percevaient aucune aide financière directe de la famille. Ainsi, nous constatons que l'effort économique consenti par les familles pour financer les études de leur enfant n'est pas le même selon le milieu social d'origine. Les études précédemment menées montrent que fils et filles d'ouvriers perçoivent peu d'argent de leur famille comparativement aux enfants de cadres. Ce que confirment les propos suivants : « Certains étudiants vivent dans des situations catastrophiques. Moi, j'en fais partie. Tous les parents n'aident pas leur enfant. Moi, mes parents m'ont dit que je devais trouver un emploi et m'assumer seul. Depuis quelque temps, je songe à arrêter mes études car je ne m'en sors pas et je vais bientôt me retrouver dehors. »

Les recherches révèlent également que les parents donnent beaucoup moins d'argent lorsque, d'une part, leur enfant perçoit une bourse ou une allocation et, d'autre part, lorsqu'il exerce une activité rémunérée.

La situation des étudiants issus des catégories moyennes est particulièrement éclairante puisque leur famille semble trop « riche » pour pouvoir bénéficier d'une aide publique suffisante mais pas assez pour qu'elle puisse prendre en charge la totalité des frais générés par les études. « En fait, pour pouvoir toucher, tu dois avoir peu de revenus. Nos parents gagnent trop pour qu'on puisse prétendre à quelque chose. Du coup, on est obligé de tout payer. Nos familles sont obligées de se sacrifier pour qu'on puisse faire des études. Il y en a même qui font des prêts » (Jovelin et Dequière, 2006).

Si les étudiants de milieux sociaux plus favorisés sont généralement aidés par leur famille (en espèces, en nature, dépenses réglées par la famille), en revanche ceux issus des milieux plus défavorisés voire moyens sont contraints de cumuler en même temps études et emploi³¹. Le travail rémunéré des étudiants est un apport financier indéniable qui les aide à affronter les difficultés économiques auxquelles ils sont confrontés. La contrainte économique touche davantage les garçons, les étudiants de milieux populaires, les boursiers et les étudiants vivant en couple maritalement.

En raison de l'allongement de la scolarité, le premier emploi précède généralement la fin des études. 80 % des étudiants français exercent une activité rémunérée, que ce soit durant l'année universitaire (49 %) ou uniquement pendant les vacances. Plus de la moitié la pratique de façon régulière (55 %) et 45 % occasionnellement³². Nous constatons que plus les étudiants montent dans la hiérarchie, plus la proportion exerçant une activité rémunérée durant l'année universitaire s'accroît. Malheureusement, les emplois occupés par les étudiants sont mal rétribués. La plupart d'entre eux travaillent chez des particuliers, notamment les filles qui effectuent des gardes d'enfants. Certaines sont employées dans les commerces ou dans les services. D'autres étudiants essentiellement masculins occupent des emplois de surveillants (maître d'internat ou surveillant d'externat) ou d'animateurs.

La moitié des étudiants gagne en moyenne moins de 300 euros par mois. En fonction du niveau d'études et de la filière, l'activité rémunérée régulière est

³¹ Selon N. Abboud et P. Cazenave, « l'étudiant est dit salarié s'il exécute pendant l'année universitaire un travail rémunéré, quelle qu'en soit la durée et quel qu'en soit le revenu ».

³² Enquête nationale « Conditions de vie 2003 », Observatoire de la vie étudiante.

plus ou moins compatible avec les études. La décohabitation renforce le sentiment que l'exercice d'une activité rémunérée est difficilement compatible avec les études parce que celle-ci est aussi la source principale de l'échec scolaire à l'université, notamment dans le premier cycle.

La santé des étudiants

Un autre problème est venu se greffer à celui du logement et du travail : l'état de santé préoccupant des étudiants. Selon l'enquête menée par la mutuelle des étudiants³³, la plupart d'entre eux auraient une mauvaise hygiène alimentaire, peu auraient une alimentation équilibrée. Les explications fournies par les étudiants sont essentiellement liées à la rupture avec les habitudes familiales, au manque de temps pour 60 % d'entre eux mais aussi au manque d'argent pour 33 % d'entre eux.

Aussi un budget restreint les obligerait à occulter certains soins coûteux (ophtalmologiques, dentaires, etc.) peu pris en charge par la sécurité sociale. En 2006, 13 % des étudiants ne posséderaient pas de complémentaire santé contre 7 % en 2002. L'enquête révèle également que 77 % des étudiants vivraient une situation de mal-être due au manque de ressources financières, à un avenir incertain, à la solitude, à la pression des examens. 15 % auraient des idées suicidaires tandis que 5 % auraient tenté de mettre fin à leurs jours. Comme le souligne A. Louvel³⁴, « la précarité a une forte influence sur l'ensemble des problèmes de santé recensés. Les indicateurs de santé mentale sont tous nettement plus défavorables aux étudiants en situation de précarité, qu'il s'agisse des souffrances psychiques, des troubles du sommeil ou de la consommation de substances psycho-actives. » Ce mal-être les conduirait d'ailleurs à consommer des substances psycho-actives.

Au-delà d'une hausse de consommation de tabac (47 % des hommes et 39 % des femmes fumeraient du cannabis), 83 % d'entre eux s'alcooliseraient au moins occasionnellement. Les conduites à risques seraient tout aussi nombreuses puisque les médecins constatent une recrudescence des maladies sexuellement transmissibles. De plus, 5 % des étudiantes auraient subi une interruption volontaire de grossesse. Beaucoup d'entre eux ne saisissent pas le système de soins et déplorent le manque de personnels dans les services médicaux universitaires.

4. Étudiants pauvres : de qui parle-t-on ?

Qu'en est-il des étudiants pauvres ?

Le nombre d'étudiants fréquentant les associations caritatives, les centres d'accueil de jour et d'urgence a littéralement explosé. En 2004, 21 000 jeunes se sont rendus au Secours Populaire Français. La plupart du temps, il s'agit de

³³ *La santé des étudiants 2005-2006 : enquête nationale et synthèses régionales*, Éditions de la vie universitaire, 2006.

³⁴ www.bdsp.tm.fr/base/Scripts/ShowA.bs?bqRef=343817.

demandes alimentaires et vestimentaires. 80 000 ont demandé une aide exceptionnelle. Les services sociaux universitaires rencontrent de plus en plus de jeunes démunis de toutes ressources.

De nombreux étudiants n'hésitent plus à fréquenter les centres d'accueil de jour et les restaurants du cœur afin de se restaurer. Dans certaines villes, depuis plusieurs années, des tickets de restaurant universitaire ont été distribués. Devant les situations de pauvreté, les étudiants n'hésitent plus à sacrifier leurs repas au détriment de leur santé. Ce qui avait d'ailleurs poussé la Fédération des associations générales étudiantes et le Secours Populaire Français à lancer en 2004 une campagne de solidarité à l'intitulée choc : « *Danger, étudiants ventre vide* » en faveur des étudiants en situation difficile.

Ainsi, la rupture avec la famille, l'appartenance à une catégorie familiale modeste voire moyenne, l'absence d'aide publique, une bourse insuffisante, une bourse non rétribuée au bon moment peuvent conduire les étudiants dans des situations extrêmes de pauvreté. Pour exemple, une enquête réalisée à propos des conditions financières des étudiants à Lille 1 (Castelain et Jacob, 2005, p. 6), nous rapporte que, « parmi les boursiers, 68 % estiment avoir rencontré des difficultés financières dues au versement tardif (plusieurs mois) de la bourse par rapport à la rentrée universitaire ». Le discours suivant reflète la situation des étudiants (*ibid.*) : « je n'ai reçu mes bourses et mon allocation logement qu'en janvier ; depuis septembre, j'ai dû puiser dans toutes mes économies ; une fois celles-ci épuisées, j'ai emprunté à mes parents (pour l'alimentation). [...] Il m'a été difficile d'aborder mon année sereinement, ce qui s'est répercuté sur mes résultats. »

D'autres sont littéralement en situation d'errance³⁵. Dans ce cas, la priorité des services sociaux est de leur trouver un travail et un lit pour dormir.

Avec l'augmentation constante des loyers et de la diminution d'offres de chambres universitaires, de nombreux étudiants n'ont eu d'autres solutions que de mobiliser un réseau familial ou amical afin d'être hébergés pour quelque temps. Certains sont contraints de dormir dans leur voiture. Enfin, d'autres encore ont le courage de franchir le seuil des centres d'accueil d'urgence afin d'y passer la nuit. Ces structures proposent une aide au jour le jour sans contrepartie. Le jeune peut être admis sans parler de son passé. Il n'est pas forcément obligé d'avoir un projet. On pratique l'anonymat. L'objectif est de se mettre à l'abri, se poser un petit temps, poser ses sacs et paquets, se laver, se raser, sécher ses affaires, se domicilier...

Les discours suivants reflètent l'apparition progressive de cette catégorie sociale au sein des structures d'hébergements d'urgence :

« Le clochard d'il y a 20 ans, du temps de l'Abbé Pierre, a vu sa rue s'agrémenter d'autres personnes. Cet univers est devenu compliqué. Il y a aujourd'hui d'autres problèmes qui sont venus se greffer à ceux déjà existants » (un directeur de structure).

³⁵ L. Moreau de Bellaing et J. Guillou J., *Les sans-domicile : un phénomène d'errance*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 12 : « L'errance s'oppose à la sédentarité. Mais l'errance ne signifie pas toujours sans domicile fixe. Un individu, un groupe peuvent être des errants, d'une errance plus ou moins continue, en gardant un domicile, c'est-à-dire, en termes administratifs, une résidence principale ou secondaire. L'errance peut se définir en général comme le déplacement indéfini ou provisoire, dans un temps plus ou moins continu, sur un ou plusieurs territoires. »

« On a des étudiants qui dorment et mangent dans leur voiture parce qu'ils n'ont pas les moyens de se prendre un logement » (un directeur de structure).

« Récemment un jeune est venu nous voir parce qu'il ne savait pas où dormir le week-end. La semaine, il fréquente un internat mais le week-end il se retrouve sans toit » (un directeur de structure).

On peut comprendre au travers de ces discours le désarroi de certains étudiants.

La situation des étudiants étrangers

Définir ce qu'est un étudiant étranger n'est pas aisé. En effet, un étudiant peut très bien avoir une nationalité étrangère mais être un résident non permanent du pays d'accueil, ou issu d'une famille étrangère qui réside dans le pays d'accueil. D'où l'intérêt de la distinction entre « étrangers résidents » et « étrangers en situation de mobilité ».

Ainsi, pour l'Unesco, « un étudiant étranger est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur ou d'un territoire où elle n'a pas sa résidence permanente »³⁶. Il semblerait qu'en France aujourd'hui, près d'un tiers des ressortissants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur sont des résidents.

Ainsi, la catégorie « étudiant étranger » est extrêmement diversifiée, tant par ses origines et ses pratiques que ses projets.

Depuis 1998, la proportion d'étudiants étrangers ne cesse de croître. En 1998, leur nombre était estimé à 149 500 contre 245 300 en 2004³⁷. Comme les étudiants français, les étudiants étrangers rencontrent eux aussi de nombreuses difficultés : accès au logement, à l'emploi, sélection sociale, discrimination, frais de scolarité, inégalité des chances, absence d'aides, aides fournies par la famille sous-évaluées. Les aides qui les affectent le plus sont liées au logement et à l'emploi. D'après les associations étudiantes, les très pauvres seraient les étudiants étrangers. Selon la LMDE³⁸, ces derniers se retrouveraient plus vite à la rue. Comme nous le confirme ce mutualiste, « de quelques jours à quelques semaines, ils ont vite fait de se faire happer par la spirale de l'exclusion ». Selon Ronan Vourc'h et Saeed Paivandi³⁹, 60,2 % des étudiants étrangers non européens affirment avoir trouvé un logement « difficilement » voir « très difficilement » contre 49,1 % des étudiants européens. Beaucoup d'étudiants étrangers ne peuvent travailler. Ils subissent régulièrement des formes de discrimination, ce qui les pousse parfois à exercer des emplois illégaux. L'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle nous relate des discours assez forts⁴⁰ : « La grande majorité des étudiants étrangers en France

³⁶ A. Coulon et S. Paivandi S., *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Rapport pour l'Observatoire national de la Vie Étudiante (OVE), Université Paris 8, mars 2003.

³⁷ C. Tessier, M. Theuillère et M. Tomasini, *Les étudiants étrangers en France*, note d'information 04.23, MEN- Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 2004.

³⁸ La Mutuelle des Étudiants.

³⁹ R. Vourc'h et S. Paivandi, *Profils des conditions de vie des étudiants étrangers*, Rapport pour l'Observatoire national de la Vie Étudiante (OVE), OVE infos, n° 12, juin 2005.

⁴⁰ Ces discours sont issus de l'étude de Damien Castelain et Nathalie Jacob, précédemment citée.

ne peuvent pas obtenir de bourse, cependant il est très difficile, voire impossible de trouver un job, ce qui oblige pas mal d'étudiants étrangers à travailler au noir au risque de se faire expulser du pays. »

« J'essaie de trouver un travail, mais c'est difficile car je suis étrangère... Mes parents m'envoient un peu d'argent, mais cette année, je ne suis pas en train de vivre mais de survivre. »

La répartition des ressources est différente entre les étudiants étrangers et les étudiants français. Si, pour ces derniers, les revenus d'activités représentent en moyenne 43,8 % des ressources monétaires directes mensuelles, les bourses et les allocations 24,3 % et l'aide monétaire 31,9 %, il en est tout autrement pour les étudiants étrangers dont les versements familiaux constituent la principale ressource pour 46,3 %, suivis des rémunérations d'activité (32,8 %) et enfin les bourses et les allocations (20,9 %). Ils ne sont que 8,2 % à bénéficier de ces aides.

Si les ressources monétaires mensuelles moyennes des étudiants français s'élèvent à 569 euros, elles sont estimées à 696 euros pour les étudiants étrangers. Même si la part de ressources apparaît plus importante chez les étudiants étrangers, ils ne peuvent, contrairement aux étudiants français, compter ni sur les aides en nature (hébergement au domicile parental) ni sur les aides financières indirectes. Chez les décohabitants, seuls 23,9 % des étudiants étrangers européens et 18,1 % des non-européens ont leur loyer intégralement pris en charge par les parents contre 33,2 % des étudiants français. Ainsi, comme l'affirment Ronan Vourc'h et Saeed Paivandi, « les étudiants étrangers, plus particulièrement les étudiants non européens, doivent donc faire face à des dépenses personnelles plus élevées et se retrouvent plus souvent en situation de difficulté financière. Pour y faire face, ils doivent plus fréquemment se restreindre. »

La prostitution étudiante... une solution ?

Une enquête choc émanant du syndicat Sud-Étudiant révèle que 40 000 étudiants, essentiellement de sexe féminin, issus de tous milieux sociaux se prostitueraient régulièrement ou occasionnellement pour payer leur loyer, financer leurs études et obtenir de l'argent de poche. Selon l'Office central de la répression de la traite des êtres humains, « la prostitution étudiante est plutôt une activité individuelle et occasionnelle. C'est un phénomène très discret. » En effet, ces étudiantes éviteraient la rue où sévissent en général les réseaux de proxénètes et travailleraient dans les bars à hôtesse ou vendraient leurs charmes par internet (petites annonces, sites de rencontres classiques, photos érotiques, strip-tease). D'autres exerceraient le métier d'« escort-girl », ce terme désignant pudiquement une fille qui accompagne un homme pendant une soirée, contre rémunération. La « prestation » inclurait un rapport sexuel. Très peu de chercheurs ont travaillé sur la prostitution étudiante et leur nombre apparaît difficilement quantifiable. Néanmoins, le syndicat Sud-Étudiant (Castelain et Jacob, 2005) affirme « avoir des indices qui laissent penser que cette pratique augmente. La situation des étudiants s'est dégradée depuis quelques années. Ils travaillent davantage pour gagner de l'argent. Nous connaissons des filles qui en situation de forte précarité, ont dû vendre leur corps. »

d'ailleurs confirmés par l'OVE⁴¹ : « Il faut dire que, depuis quelques années, nous constatons une tension croissante sur le pouvoir d'achat des étudiants. Avec la hausse des prix de l'immobilier, leurs dépenses de logement augmentent. Pas le montant des bourses. »

Face à certaines situations de très grande pauvreté, le dernier recours pourrait être la prostitution, activité cachée, rapide, bien rétribuée amenant de l'argent facilement : « En deux mois, j'avais mon argent de poche pour l'année. Ce que je n'aurais pas réussi à avoir en travaillant chez McDo. Je ne dis pas que c'est de l'argent facile, mais j'avais la fierté de l'avoir gagné sans voler personne » (Emma, ancienne étudiante à l'école de vétérinaire) (cf. Philibert, 2006).

Pour le Nord de la France, un article récent de Julien Lecuyer⁴² montre que « certains étudiants de la métropole n'hésitent pas à choisir la prostitution en guise de petit boulot... Certains étudiants ont abandonné la chasse aux petits boulots et choisi l'option tapin. » Bernard Lemette, président du Mouvement du Nid précise dans le même article que, « si les étudiants basculent, ce n'est pas seulement un problème d'argent, mais une vulnérabilité... Il n'y a pas de prostitution étudiante, il y a un système qui exploite des situations. » Cela est confirmé par la situation de Paul, qui prépare le concours de Sciences Po et poursuit des études en sciences humaines. Tout a basculé pour lui avec l'endettement de ses parents. Il avait deux solutions : soit arrêter les études ou alors travailler à la chaîne. Il a cherché du travail et n'a rien trouvé. Il ne pouvait pas non plus obtenir un prêt étudiant parce qu'il fallait un garant. Pour son inscription, il a demandé à la faculté de passer les chèques en trois fois, malheureusement, tout est passé en une seule. Son découvert a atteint 5 600 euros. Un ami l'a orienté vers un site allemand : « tu verras tu t'inscris, tu mens sur toi-même, et les clients viendront. Tu n'as qu'à mettre le même prix que les autres... Le premier rendez-vous, c'était dans un autre hôtel de Lille. J'avais peur qu'il me saute dessus. On a parlé un peu. Le type avait deux enfants. Il le faisait pour assouvir ses pulsions. Après ? On fait le vide, on oublie, on fait comme au théâtre... et on en ressort décomposé. Les 150 euros, je ne savais pas si je devais les prendre. Ils étaient dans une enveloppe. Elle est restée longtemps fermée... pendant deux semaines, je ne suis pas allé en cours. J'ai été porté l'argent à la banque. Le banquier m'a dit : c'est bien, il faut continuer. Je me suis dit : s'il savait. J'ai eu bientôt un ou deux clients par semaine. À 100 euros de l'heure, mon déficit a été comblé en deux mois. En deuxième année, j'ai eu droit à la bourse. Enfin, une partie : 150 euros par mois. Mais avec le logement, ça ne passait pas. J'ai continué, deux fois par mois jusqu'à l'âge de 20 ans » (Lecuyer, 2007).

La prostitution serait-elle ainsi une dérive malheureuse mais « logique » ? Comme nous venons de le voir, il est difficile pour les étudiants de concilier travail et études. Travailler et étudier, c'est la marque même des inégalités scolaires déplorées par certains sociologues depuis longtemps.

⁴¹ J.-M. Philibert (2006), « La prostitution gagne les bancs de la fac », in <http://lefigaro.fr>, consulté le 30 octobre 2006.

⁴² J. Lecuyer (2007), « Prostitution : quand les étudiants choisissent l'option tapin », *La Voix du Nord*, 7 février.

D'ailleurs, Pierre Bourdieu avait déjà souligné les inégalités scolaires, notamment à travers sa théorie de la reproduction. Mais les inégalités scolaires renvoient aussi aux inégalités de statuts des parents. Ainsi, en 6^e notamment, les écarts de niveau sont probants entre catégories sociales : 14,6 points sur 100 entre les ouvriers et les cadres en français, 16,4 points en mathématiques. Aujourd'hui, on parle de l'égalité des chances mais on ne peut pas en dire autant pour tous, lorsque certains jeunes affirment : « j'ai commencé à devenir une pute à l'âge de 16 ans » (Lecuyer, 2007), et on peut préjuger des destinées scolaires de certains enfants ⁴³.

Cela est confirmé par les statistiques puisqu'en classes préparatoires, on trouve 54 % d'enfants issus de milieux favorisés. Nous pouvons constater que les inégalités sociales face à l'école sont encore vivaces. Les grandes écoles ont tendance à favoriser la reproduction des élites. L'augmentation des inégalités a pour conséquence de laisser de côté beaucoup d'enfants pauvres⁴⁴. Il est évident que « l'insuffisance des ressources et parfois l'irrégularité des rentrées d'argent engendrent des situations de grande détresse sociale, physique (problèmes de santé non pris en charge car les revenus manquent pour se soigner) et psychiques (conduites addictives, accidents, suicides, hospitalisation pour troubles mentaux. Ce constat est partagé par les professionnels de la santé au travail et du social notamment les assistants sociaux » (Jovelin et Prieur, 2006). Aujourd'hui, beaucoup d'étudiants se trouvent dans cette situation de déchéance et, en même temps, cela remet en cause le fondement républicain de l'égalité des chances parce que de plus en plus d'étudiants partent avec un gros handicap, celui du capital économique, ajouté à la problématique du capital culturel. L'absence de revenus conduit les étudiants à exercer des petits boulots et amène certains d'entre eux à entrer dans une carrière prostitutionnelle.

Conclusion

À travers cet article, nous remarquons que de fortes disparités sociales marquent la vie des étudiants, aussi bien dans l'accès aux études que dans leurs modes de vie. Les étudiants issus des familles plus défavorisées et moyennes sont les plus touchés par les problématiques de logement, de travail et de santé.

Néanmoins, si certains vivent de manière acceptable, d'autres se trouvent dans des situations précaires, ayant trop souvent une incidence directe sur les résultats universitaires. D'autre part, une rupture familiale, un parent au chômage, l'absence ou la quasi-absence de bourse, un retard de versement d'une aide publique ou privée, peuvent les faire basculer à tout moment dans une situation de pauvreté. Comme nous l'avons vu, la proportion d'étudiants en situation de pauvreté grave et durable ne fait qu'augmenter. Certains étudiants se privent du minimum vital et mettent l'équilibre de leur corps en danger par manque de moyens financiers. Que dire d'autres étudiants qui n'ont d'autres recours que la prostitution...

⁴³ E. Jovelin et E. Prieur (2006), « État providence, inégalités sociales et travail social en France. Un combat des titans », *Pensée plurielle*.

⁴⁴ France, Portrait social, INSEE, 2004-2005.

Des initiatives semblent avoir été prises, notamment par le biais de certaines campagnes⁴⁵ mises en place par les associations caritatives, les syndicats étudiants et les mutuelles étudiantes. En matière de logement, des initiatives locales ont permis de mettre à la disposition des étudiants des lits inoccupés dans les internats ou dans les villages vacances. Face à la pénurie de logement, certaines régions ont pris l'initiative d'établir « un pacte transgénérationnel » entre personnes âgées, qui, contre bons soins et visites de l'étudiant, s'engagent à l'héberger contre une modique somme d'argent. Mais beaucoup d'initiatives restent à mener...

Combien de temps encore allons-nous voir ces images d'étudiants se logeant dans des centres d'hébergement pour SDF, relisant leurs cours sur un coin de lit, comme ce fut le cas récemment au journal télévisé ? Verra-t-on apparaître à côté des *working poor*, une nouvelle catégorie baptisée *studing poor* ?

Anne-Françoise DEQUIRÉ
4 rue Victor Picard
62300 Lens
annedequire@aol.com

Bibliographie

Ouvrages et articles

ABBOUD N. et P. CAZENAVE (1983), « Budgets des étudiants : les ressources et les dépenses des étudiants en 1978-1979 », *Éducatons et formations*, Études et documents, MEN, SIGES, n° 2, p. 65-83.

BOURDIEU P. et J.-C. PASSERON (1964), *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Minuit.

BOURDIEU P. et J.-C. PASSERON (1970), *La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.

CASTELAIN D. et N. JACOB (2005), *Les conditions financières des étudiants de Lille I*, Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle, Lille, juillet.

COULON A. et S. PAIVANDI (2003), *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Rapport pour l'Observatoire national de la Vie Étudiante (OVE), Université Paris 8.

COULON A. (2005), *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Paris, Economica-Anthropos.

DAURIAC J.-F. (2000), *Rapport à C. Allègre sur l'aide social aux étudiants*, février.

DUBET F. (1994), « Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse », *Revue française de sociologie*, 35, p. 511-532.

DURU M.-B. et A. MINGAT (1988), Les disparités des carrières individuelles à l'université : une dialectique de la sélection à l'autosélection, *L'Année sociologique*, n° 38, p. 309-340.

ECHAUDEMAISON C.D. (1989), *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, Paris, Nathan, p. 218.

FRICKEY A., *La socialisation des étudiants débutants*, Paris, ministère de l'Éducation nationale, Direction de la Programmation et du Développement, Les dossiers, n° 115, 2000, p. 58.

⁴⁵ Voir la campagne de la Fage et du Secours Populaire Français sur « Danger : étudiants ventre vide ».

- GALLAND O. et M. OBERTI (1996), *Les étudiants*, Paris, La Découverte, coll. Repères, n° 195, juin.
- GALLAND O. (2006), Interview *Ouest-France*, vendredi 8 décembre.
- JOVELIN E., DEQUIRÉ A.-F. (2006), *Trajectoires des jeunes sans domicile fixe dans le Nord-Pas-de-Calais*, initiatives et évaluation des dispositifs d'accompagnement, Lille, La Voix du Nord.
- JOVELIN E. et E. PRIEUR (2006), « État providence, inégalités sociales et travail social en France. Un combat des titans », *Pensée plurielle*.
- LECUYER J. (2007), « Prostitution : quand les étudiants choisissent l'option tapin », *La Voix du Nord*, 7 février.
- MILANO S. (1988), *La pauvreté absolue*, Paris, Hachette, p. 18.
- MOREAU DE BELLAING L. et J. GUILLOU (1995), *Les sans-domicile : un phénomène d'errance*, Paris, L'Harmattan, p. 12.
- PITROU A. (1980), « Qui est pauvre ? », *Économie et humanisme*, juillet-août, p. 12.
- TESSIER C., THEUKIÈRE M. et M. TOMASINI (2004), *Les étudiants étrangers en France*, note d'information 04.23, MEN- Direction de l'évaluation et de la prospective, 2004.
- VOURC'H R. et S. PAIVANDI (2005), Profils des conditions de vie des étudiants étrangers, *Rapport pour l'Observatoire national de la Vie étudiante (OVE)*, OVE infos, n° 12, juin.
- WRESINSKI J. (1987), *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Rapport au conseil économique et social.

Enquêtes diverses

- Bloc-notes de l'Observatoire économique de Paris, INSEE, Paris, Journal Officiel, 1987.
- Enquête nationale « Conditions de vie 2003 », Observatoire de la vie étudiante.
- « Pauvreté et paupérisation : la situation de la France », *Recherche sociale*, n° 8, 82 et 83, avril-juin et juillet-septembre 1982.
- La santé des étudiants 2005-2006 : enquête nationale et synthèses régionales*, Éditions de la vie universitaire, 2006.

Lois

- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, JO 96, 24 avril 2005.

Sites internet

- www.education.gouv.fr.
- www.bdsp.tm.fr/base/Scripts/ShowA.bs?qRef=343817.
- J.-M. PHILIBERT (2006), « La prostitution gagne les bancs de la fac », in <http://lefigaro.fr>, consulté le 30 octobre 2006.